



Conciliation avec l'employeur.

Par **manu73**, le **11/01/2008** à **16:11**

Je suis saisonnier (second de cuisine) dans le même restaurant depuis 2003. Chaque hiver je travaille pour le même patron. Cette année j'ai commencé le 18 décembre. Je lui est demandé mon justificatif de déclaration d'embauche . Il m'a dit qu'il me le remettrai plus tard. Cependant il m'a fait signé mon contrat le 29/12/2007 au soir. Ce dernier étant anti-daté du 21/12/2007. J'ai d'abord refusé de le signé mais il m'a ensuite menacé. J'ai donc fini par le signé et dés le lendemain il m'a dit qu'il m'était fin a ma periode d'essai sans réels motifs. Il y a quelques jours il m'a appelé en me disant qu'il fallait que je passe le voir. Je me suis donc rendu à son bureau le 11/01/2007. Il m'a dit qu'il s'était renseigné et qu'il avait certainement commis une faute, et qu'il ne voulait surtout pas allait au prud'homme. Il m'a proposé de me payer mon solde de tout compte et de rajouter mille euros. J'ai refusé en lui disant que je pourrai avoir bien plus si j'allai en justice. Il m'a alors menacé en me disant que si je le mettai au prud'homme il fallait que je me cache et même que je quitte la station. IL a rajouter qu'il connaissai des gens " pas très catholique" qui pourrai faire du mal a ma femme et surtout a ma fille de 15 mois. IL a insisté sur le fait que j'ai déjà perdu un enfant et m'a conseillé de faire attention a ma famille. Je suis allai immédiatement porter plainte a la gendarmerie. Lui aussi s'y est rendu. Il m'a ensuite rappelé en me proposant un arrangement financier a hauteur de 35000 à 40000 euros pour que je stop toute les procédures.

- 1) Faut-il accepter un tel arrangement?.
- 2) Est-ce légal?.
- 3) Si oui comment dois-je proceder?.

Merci d'avance

Par **jeetendra**, le **11/01/2008** à **17:44**

bonjours, bonne année à vous, comment pouvez vous accepter un arrangement sur des faits qui releve de la loi penale (menaces, agressions verbales avec dépôt de plainte de votre part) et du droit du travail (violation de la procedure d'embauche, de licenciement), à vous de prendre une decision et de vous trouver dans l'illegalité en acceptant un arrangement sans passer devant le juge, cordialement